



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/1998/SR.9/Add.1
19 juin 1998

Original : FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Dix-huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)* DE LA 9ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 1er mai 1998, à 12 h 30.

Président : M. ALSTON

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX (suite)

* Le compte rendu analytique de la première partie (privée) de la séance est publié sous la cote E/C.12/1998/SR.9.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance publique est ouverte à 12 h 30.

ORGANISATION DES TRAVAUX (point 2 de l'ordre du jour) (suite)

Méthodes à suivre pour l'examen des rapports présentés par les Etats parties

1. Le PRÉSIDENT, faisant le point sur les délibérations qui ont eu lieu au Groupe de travail informel sur les méthodes à suivre pour l'examen des rapports des Etats parties, dit que la nouvelle formule adoptée pour établir la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial de Sri Lanka (E/1990/5/Add.32) paraît satisfaisante. Il suggère que le Comité continue à l'avenir à identifier les sujets de préoccupation prioritaire. Il va sans dire, bien entendu, que certaines questions, qui sont à l'évidence importantes, n'entreront pas nécessairement dans la liste des sujets de préoccupation prioritaire lors de l'examen de la situation dans un pays donné. Cela permettra au Comité de formuler des observations finales à la fois concises et bien ciblées, et de dire au Gouvernement quels sont, dans le cas considéré, ses sujets de préoccupation prioritaire.

2. La discussion a également porté sur l'opportunité d'une réunion informelle avant l'examen du rapport d'un Etat partie. Il est indispensable de procéder de manière plus ordonnée afin que les questions posées ne soient pas toutes les mêmes. Chaque membre du Comité conserverait néanmoins le droit de poser une question sur n'importe quel article du Pacte. . Il serait utile qu'un expert du Comité particulièrement versé dans un domaine formule des questions précises sur les informations reçues et que, le cas échéant, les autres membres posent des questions complémentaires. Les questions posées ne devraient porter que sur des sujets appelant des réponses pouvant être évaluées objectivement, comme le taux de la mortalité liée à la maternité ou de la population ayant accès aux soins de santé primaires. Ce système a bien fonctionné pour l'examen du rapport du Nigéria. Sa mise en oeuvre nécessite une certaine souplesse. Le rapporteur pour le pays, qui connaît le mieux la question, pourrait peut-être commencer par informer les autres membres de la situation et leur indiquer les grands axes à suivre. Puis le débat pourrait avoir lieu en tenant compte de la situation du pays.

3. S'agissant du rôle du rapporteur pour le pays, peut-être serait-il souhaitable qu'à l'avenir un autre expert, en quelque sorte un co-rapporteur, le seconde.

4. Il a été convenu au groupe de travail informel de consulter plus systématiquement l'analyse par pays qui contient de très nombreuses informations. Il faudrait peut-être trouver un moyen d'actualiser ce document au dernier moment, même si le texte initial devrait être rédigé bien avant que le Groupe de travail se réunisse.

5. Enfin, il conviendrait de constituer un groupe informel chargé de réfléchir aux questions à poser sur l'article 15 de façon à en tirer des conclusions que le Comité peut utiliser.

6. Le Président invite les membres du Comité à donner leur opinion sur la question des méthodes de travail à suivre pour l'examen des rapports présentés par les Etats parties.

7. M. MARCHAN ROMERO suggère que le corapporteur du rapporteur par pays compile les informations de dernière minute reçues par le Comité et en donne un bref aperçu à l'intention des autres membres du Comité.
8. Le PRÉSIDENT fait sienne cette idée. Le corapporteur pourrait appeler ainsi l'attention sur les documents qui présentent le plus d'intérêt pour le Comité.
9. De l'avis de M. TEXIER, la constitution du groupe de travail informel est une excellente chose, car cela permet d'avancer plus rapidement dans l'examen du rapport d'un Etat partie. M. Texier se demande toutefois, en ce qui concerne la liste des points à traiter, s'il ne faudrait pas suivre la nouvelle présentation uniquement pour l'examen des rapports périodiques et si, pour les rapports initiaux qui donnent des informations sur la situation générale dans le pays, la pratique en vigueur jusqu'à présent n'est pas la meilleure.
10. M. Texier approuve la nouvelle procédure inaugurée lors de l'examen du rapport du Nigéria qui consiste pour l'un des experts à poser des questions très explicites sur un article ou une partie d'un article du Pacte, puis pour les autres membres du Comité à poser des questions complémentaires. Cela se traduit par un gain de temps et d'efficacité. Il conviendrait d'affiner encore cette procédure.
11. L'idée de désigner un corapporteur qui ne serait pas forcément membre du Groupe de travail est intéressante car cette façon de faire permettrait aux experts du Comité qui ne peuvent participer au groupe de travail de présession d'approfondir l'examen du rapport d'un pays en secondant le rapporteur pour ce pays.
12. Les documents fournis par le secrétariat sur la situation dans le pays dont le rapport est examiné, sont certes satisfaisants, mais ils ne sont pas nécessairement à jour. Ils s'inspirent aussi un peu trop du Département d'Etat américain, qui n'est après tout qu'une source d'information parmi d'autres. Il serait préférable d'avoir une multitude de sources, mais la vraie question qui se pose est celle de la nécessité d'avoir un expert attaché au Comité qui travaillerait sur les questions de fond. Cela permettrait encore d'accroître l'efficacité du Comité.
13. De l'avis de M. WIMER, le Comité ne saurait demander aux délégations de fournir des statistiques à la dernière minute. Même les pays les plus développés sont dans l'incapacité de le faire. Si le pays a bien répondu aux questions posées, il n'y a aucune raison de lui demander des statistiques. M. Wimer souhaite que le Groupe de travail se penche sur cette question.
14. Mme JIMENEZ-BUTRAGUEÑO partage le point de vue de M. Texier sur la nouvelle présentation de la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport d'un pays. Il lui paraît en effet difficile, lors de l'examen du rapport initial, d'établir une liste des sujets de préoccupation prioritaire pour le Comité. Les réunions informelles que tient le Comité constituent un progrès. Elle propose de choisir à l'avenir un des membres du Comité qui connaît bien une question particulière, compte tenu de son expérience et de ses compétences, et de le charger d'approfondir cette question. Il conviendrait

également de se pencher sur la question de l'actualisation de l'analyse par pays.

15. M. RIEDEL pense, comme M. Texier, qu'il convient de faire une distinction entre le rapport initial et les rapports périodiques lors de l'établissement de la liste des points à traiter à l'occasion de l'examen de ces rapports. Il conviendrait également d'approfondir la question du temps consacré à l'examen de ces deux parties de la liste des points à traiter et de ne pas consacrer trop de temps aux "sujets de préoccupation prioritaire" au détriment des "autres questions".

16. Mme BONOAN-DANDAN juge très intéressante elle aussi la distinction faite par M. Texier quant au traitement qu'il conviendrait de réserver à un rapport selon qu'il s'agit d'un initial ou d'un rapport périodique. Il conviendrait cependant de faire preuve de souplesse en la matière. Il faudrait également décider à la présente session à quel moment le Comité adopterait la nouvelle méthode de travail consistant à subdiviser la liste des points à traiter en deux parties portant l'une sur les "sujets de préoccupation prioritaire" et l'autre sur les "autres questions".

17. M. ADEKUOYE aimerait savoir si le secrétariat ne pourrait pas établir un résumé des observations finales portant sur un pays pour servir de base au dialogue avec la délégation lors de l'examen du rapport suivant.

La séance est levée à 13 h 5.